

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 1er décembre 1960

La séance est ouverte à deux heures et demie.

LA DÉFENSE NATIONALE

L'OTAN—PROPOSITION PORTANT MISE EN COMMUN DES ARMES NUCLÉAIRES

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. L. B. Pearson (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, je voudrais demander au premier ministre s'il a des observations à formuler au sujet de la proposition du commandant suprême de l'OTAN sur la mise en commun d'armes nucléaires relevant de l'OTAN.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre): Monsieur l'Orateur, j'ai lu, en effet, les instances du général Norstad et en ai entendu parler. Tout ce que je puis dire c'est que je crois à la possibilité d'une réunion des chefs de gouvernement des pays de l'OTAN d'ici quelques mois, peut-être le printemps prochain, où seront étudiés l'avenir de l'Alliance de l'Atlantique Nord et, bien sûr, toutes les questions particulièrement importantes pour l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord.

Une réunion des ministres des Affaires étrangères et d'autres ministres aura lieu à Paris dans un peu plus de deux semaines. Les discussions porteront sans doute sur toutes les questions jugées utiles pour cette importante organisation.

LES CHEMINS DE FER NATIONAUX DU CANADA

MONCTON (N.-B.)—RÉENGAGEMENT DES HOMMES QU'ON AVAIT AVERTIS DE LEUR MISE À PIED

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Hazen Argue (Assiniboïa): Je désire poser une question au ministre des Transports. Étant donné un télégramme reçu hier et portant la signature de M. L. K. Abbott, président général de la *Canadian Brotherhood of Railway, Transport and General Workers*, voulant que les dirigeants locaux des chemins de fer à Moncton aient déclaré que 124 employés qui avaient été avisés de leur mise à pied ne seraient pas réengagés à moins d'une augmentation du trafic, bien que les

présidents des deux réseaux ferroviaires et d'autres fonctionnaires aient déclaré publiquement que les avis de mise à pied se rattachaient à la mesure de grève, le ministre voudrait-il assurer la Chambre que les 124 employés seront tous réengagés et maintenus à leur poste lors de la continuation de l'exploitation des chemins de fer?

M. l'Orateur: Il me semble que l'honorable député rattache expressément sa question au bill pourvoyant à la continuation de l'exploitation des chemins de fer, dont la Chambre est présentement saisie. S'il en est ainsi, il me semble que l'honorable député anticipe la décision, étant donné que la Chambre n'a pas encore terminé l'étude du bill.

M. Argue: Je veux bien attendre que le bill soit discuté en comité, mais je pose cette question maintenant parce que j'avais soulevé des questions analogues au sujet de ces employés hier et avant-hier,—bien qu'en des termes un peu différents,—auxquelles le ministre avait promis de répondre. J'avais espéré que le ministre serait en mesure de donner une réponse à la Chambre maintenant.

L'hon. Léon Balcer (ministre des Transports): Les chemins de fer nationaux du Canada m'ont maintenant communiqué la réponse à la demande que je leur avais faite à propos de la question que l'honorable député m'avait posée hier. Pour ce qui est de la question qu'il vient juste de poser, je n'en ai reçu le préavis qu'en entrant à la Chambre, mais j'en parlerai à la direction des chemins de fer. Dans la question qu'il m'a posée avant-hier, l'honorable député d'Assiniboïa a parlé d'un télégramme qui prétendait qu'on avait congédié sans nécessité et par mesure de représailles des employés sédentaires du National-Canadien. A ce moment-là j'ai répété ce que j'avais dit en réponse à une question antérieure, c'est-à-dire que la direction du National-Canadien m'avait fait savoir que les réductions de main-d'œuvre étaient dictées par les fluctuations du volume du transport.

La direction du National-Canadien a catégoriquement nié les allégations faites et elle affirme qu'elles sont dénuées de fondement. De plus, en prévision de la loi que la Chambre envisage d'adopter et de la possibilité que le volume du trafic ferroviaire soit rétabli, le National-Canadien a déjà pris des mesures en vue de réengager des employés.